

## Motion Evaluation « Climat » du Budget de Meylan

*Approuvé en plénière le 13/12/22*

Ce projet de motion est présenté à la plénière par le Groupe de Travail Plan Climat Air Energie Territorial (GT PCAET)

**Lors de la séance plénière de la CEM du 13/12/2022, ce projet est débattu et voté à la majorité des participants (1 abstention). Il est transmis au Président de la CEM le 19/12/2022**

### Contexte

Meylan et la Métropole Grenobloise ont fixé des objectifs ambitieux de réduction des gaz à effet de serre : - 50 % en 2030 par rapport à 2005. La première partie de la trajectoire a été tenue (- 25 % entre 2005 et 2016), mais la contribution la plus significative est celle de l'industrie, qui a assuré 80 % de l'effort. Ni le résidentiel, ni le tertiaire, ni la mobilité n'ont progressé significativement. L'atteinte de l'objectif nécessite donc une inflexion de la trajectoire.

Si le PCAET définit les actions prévues pour atteindre cet objectif, il est fondamental de se doter de moyens de pilotage adaptés pour assurer un suivi strict et régulier de cette trajectoire.

L'outil budgétaire est un outil puissant pour mesurer cette dynamique.

### Demande

En conséquence, la Commission Extra-Municipale demande que la mairie mette en œuvre une évaluation climatique du budget, afin de mesurer les engagements politiques de la collectivité.

Le choix de la méthode et des outils sera fait par la Mairie en prenant en compte les recommandations de l'un ou l'autre des organismes experts tels que l'I4CE, l'ADEME, CIT'ERGIE, le soutien de France urbaine et de l'AMF.

La méthode pourra être développée de façon progressive, en visant une approche pédagogique pour en faciliter l'appropriation par une grande partie des Meylanais et Meylanaïses.

Cette démarche préalable sera complétée, le moment venu, par une démarche de « budget carbone ». Elle visera ultérieurement à déterminer l'empreinte carbone de la collectivité en mesurant les émissions de gaz à effet de serre, directes ou induites, associées à chacune de ses actions et, par conséquent, de ses lignes budgétaires. Elle visera ainsi à permettre les arbitrages qui seront forcément nécessaires pour optimiser d'utilisation de l'argent public en maximisant la réduction de CO<sub>2</sub> à € d'argent public dépensé.